



Avant Programme du CSO Du 04 Février 2018
Organisé par : La Fédération Tunisienne Des Sports Equestres



Date : 04 Février 2018

Lieu : Centre Militaire de la Soukra -Tunis -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2018.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 26^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2018.
- Règlement vétérinaire, 14^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2018.

ORGANISATEUR :

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président du concours : Hatem Ben Mabrouk / Directeur du concours : Mr Anis Sellami / Directeur Technique Mr Zied Aouina /Trésorerie : Mr Ridha Jemai / Secrétariat : Thouraya Ayedi

JURY DE TERRAIN :

- Président : Mme Amel Bellagha (TUN) (FEI level 2)
- Membres : Mr Bilel Kammoun (TUN) (FEI level 2) / Mme Sophie Dabbou (TUN) (FEI level 1)
- Chef Steward: Mr Lassaad Hamdi (TUN) (FEI level 1). Mr Aid Ben Naceur (TUN) (FEI level 1). Mr Rochdi Maalaoui (TUN)

CHEFS DE PISTE :

- Chef de Piste : Mr Hichem Skouri (TUN) (FEI level 1)
- Chef de Piste Adjoint : Mr Ali Tabboui (TUN) (FEI level 1)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Anis Mahmoudi.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. M.B.Sliman.

MARECHAL FERRANT : Mr Chokri Mejri

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 04 Février 2018

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (60 cm)

10h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2: Préparatoire I (80 cm)

11h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3: Préparatoire II (90 cm) + Jeunes Chevaux (100 cm)

13h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO* (100 cm / 110 cm)

14h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO** (110 cm / 120cm)

15h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 6 : CSO*** (130 cm /140 cm)

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 80x65m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 65 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com **Avant vendredi 02 FEVRIER 2018 à minuit.**

Frais : Initiation, préparatoire I, Préparatoire II et jeunes chevaux : 20 dt

CSO1* : 25 dt

CSO2* : 30 dt

CSO3* : 35 dt

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas **les frais d'engagement seront doublés**. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 04 Février 2018 :

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: **04 Février 2018 à 08h00**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème temps idéal (1)

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: 60 cm

Largeur : 70 cm

(1) Barème temps idéal

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

Le temps idéal du parcours doit être fixé et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base desquelles le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'Égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décide.

3- En cas d'Égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps limite (le double du temps idéal), est éliminé

EPREUVE 2 : Préparatoire I

Date et heure : **04 Février 2018 à 10h00**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème en deux phases (Art.274.5.6)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (80cm)

Largeur : (90cm)

Classement Chevaux	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille
Classement Poney	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

EPREUVE 3 : Préparatoire II

Date et heure : **04 Février 2018 à 11h30**
Catégorie de Cavaliers: Epreuve Préparatoire II : **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : Barème en deux phases (Art.274.5.2)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: Max 90 cm

Largeur : Max 100 cm

Epreuve jeunes chevaux

Catégorie de Cavaliers: **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Jeunes Chevaux(3)

Barème : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: Max 100 cm

Largeur : Max 110 cm

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de 100 dinars.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve Préparatoire II, les jeunes chevaux passeront en dernier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections **(Article 257.2.4)**.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

EPREUVE 4 : CSO*

Date et heure : **04 Février 2018 à 13h00**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Barème : Barème en deux phases (Art.274.5.6)

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur: (100 cm / 110 cm)

Largeur : (110 cm 120 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 150Dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 75 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 25 Dt
Dotation Totale	400 Dinars

EPREUVE 5 : CSO**

Date et heure : **04 Février 2018 à 14h30**

Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : Barème A au chrono sans Barrage (Art. 238.2.1)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur: (110 cm / 120 cm)

Largeur : (120 cm / 130 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 200dt
2 ^{ème}	Médaille + 150dt
3 ^{ème}	Médaille + 100dt
4 ^{ème}	Médaille + 80dt
5 ^{ème}	Médaille + 70dt
Dotation Totale	600 Dinars

EPREUVE 6 : CSO***

Date et heure : **04 Février 2018 à 15h30**

Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : Barème A au chrono sans Barrage (Art. 238.2.1)

Vitesse : 375 m/min

Hauteur: (130cm / 140 cm)

Largeur : (140 cm /150 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 300dt
2 ^{ème}	Médaille + 250dt
3 ^{ème}	Médaille + 200dt
4 ^{ème}	Médaille + 150dt
5 ^{ème}	Médaille + 100dt
Dotation Totale	1000 Dinars

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval auntiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

YELLOW WARNING CARD Event: _____ Name: _____ Person Responsible: Name: _____ FEI ID: _____ OFFENCE (Article 169.7, FEI General Regulations (GRs) 2019 edition, 1 January 2019, updates effective 1 January 2020) <input type="checkbox"/> Abuse of Horse (GRs Art. 169.7.1 and 169.7.2 and/or Eventing Rules Art. 100) <input type="checkbox"/> Incorrect Behaviour (GRs Art. 169.7.3) <input type="checkbox"/> Dangerous Riding (Eventing Rules Art. 102) <input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules (GRs Art. 169.7) <input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (GRs Art. 169.7) Signature of Official: _____ Signature of Person Responsible: _____	YELLOW WARNING CARD  Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 2019 edition, 1 January 2019, updates effective 1 January 2020 "7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 169: 1.1 The President of the Council, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Affiliate cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the notice will be notified in writing within fourteen (14) days of the Event. 1.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General." Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 2019 edition effective 1 January 2019 "5.2 Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from the FEI Secretary General."
--	--